



La Ligue des droits de l'Homme s'attaque aux compteurs Linky



11h52, le 20 avril 2016

L'installation des compteurs Linky, de couleur jaune, se fait progressivement dans l'Hexagone. @ ALAIN JOCARD / AFP

0 partage

BIG BROTHER - L'association estime que les informations sur la consommation d'électricité que transmettent ces compteurs pourraient être utilisées à des fins de surveillance.

Des [dizaines de communes](#) et plusieurs associations les avaient déjà pointés du doigt. Les compteurs Linky viennent de se faire un nouvel ennemi. La Ligue des droits de l'Homme (LDH) estime en effet que ces compteurs électriques intelligents, en cours de déploiement dans toute la France après l'adoption de la loi de transition énergétique, pourraient présenter des risques pour la vie privée des citoyens.

"Big Brother" à la maison. De fait, [les petits boîtiers jaunes](#) mesurent en temps réel la consommation d'électricité des foyers et la transmettent directement au fournisseur. Et la LDH craint, dans le contexte de l'état d'urgence, de voir entrer une sorte de "Big Brother" à la maison. Selon l'association, il existe un risque que l'utilisation du compteur puisse être détournée à des fins de surveillance. Car même s'il ne s'agit que d'informations sur la consommation énergétique des foyers, ces données peuvent en dire long.

"Un moratoire sur le déploiement". "Une consommation d'électricité inhabituelle, cela peut permettre de déduire ce que vous faites, à quelle heure vous vous levez ou encore que vous hébergez trois personnes alors que vous êtes censé vivre seul dans votre logement", explique Maryse Artiguelong, membre de la LDH. L'association demande donc [un moratoire](#) sur le déploiement pour avoir des informations précises, claires". Détournement de données, renseignements illégaux, la LDH envisage le pire.

Une simple série de chiffres. De son côté, EDF, qui prévoit d'installer 35 millions de compteurs Linky d'ici à 2021, assure qu'aucune dérive n'est possible. "Il est impossible de savoir à quoi cette consommation correspond. Le compteur Linky est incapable de faire la différence entre les différents appareils de la maison", explique la direction. "L'information qui va être récupérée, ce n'est qu'une série de chiffres qui va permettre, une fois par mois, d'avoir une facturation au plus proche de la consommation du client."

La Cnil valide le compteur Linky. Consultée sur le sujet, la Commission nationale informatique et libertés (Cnil) a [validé le principe du compteur Linky](#) en posant quelques règles. Les données récoltées "ne quittent pas le domicile de l'abonné" et ne sont "pas transmises à des tiers (par exemple les fournisseurs d'énergie ou les sociétés commerciales proposant des travaux d'isolation ou de pose de fenêtres) sans le consentement des abonnés". L'installation du compteur [reste donc obligatoire](#).

SUR LE MÊME SUJET :

- [Peut-on s'opposer à l'installation d'un compteur Linky ?](#)
- [Linky, le compteur qui hérissé les municipalités](#)
- [Une commune de Gironde refuse à son tour l'installation de compteur Linky](#)